

PLAN D'OPERATIONS DU PAYS

COTE D'IVOIRE

2004

Préparé par : HCR COTE D'IVOIRE (Abidjan, Tabou, Guiglo)

Date de 1ère soumission au Siège: 06/04/2003

Date de la dernière révision :11/11/2003

1ère PARTIE : SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE ET LES POPULATIONS BENEFICIAIRES

1.a Contexte politique

Depuis le 19 septembre 2002, un conflit politique et armé a éclaté en Côte d'Ivoire, divisant le pays en deux zones d'influence contrôlées respectivement par le Gouvernement légal, issu des dernières élections présidentielles pour la partie sud du pays, et par une coalition de trois mouvements rebelles - MPCI, MJP et MPIOG - pour la partie nord.

Avec l'appui de la communauté internationale, toutes les parties en conflit ont signé un accord de paix à Marcoussis en France à la fin janvier 2003, complété par les accords d'Accra II. Ceux-ci ont abouti à la mise sur pied d'un gouvernement de réconciliation nationale composé de toutes les parties signataires desdits accords.

Malgré ces compromis, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée sur le terrain où les parties en présence contrôlent toujours leurs zones respectives.

A ce jour, les ministres issus de la rébellion (Forces Nouvelles) ont suspendu leur participation au gouvernement de réconciliation nationale. Ils entendent ainsi protester contre ce qu'ils appellent «les blocages» dans l'application des accords de Marcoussis qu'ils imputent au Président de la République.

Tenant compte d'une relative sécurisation de l'Ouest du pays, le chef de l'Etat a décidé d'y redéployer l'administration notamment à Guiglo, Toulepleu, Zouan Hounien.

Dans cette situation de ni paix ni guerre, un sommet, le troisième du genre se le 11 novembre prochain tiendra à Accra et réunira tous les acteurs de la crise ivoirienne ainsi que les hauts responsables des pays de la sous-région.

La situation de rejet systématique des réfugiés libériens constatée au début de la crise ivoirienne est progressivement en train de se normaliser. Il est à espérer que l'amélioration de la situation au Liberia et le redéploiement des forces onusiennes de maintien de paix, créent dans un proche avenir des conditions favorables au rapatriement des réfugiés libériens vivant en Côte d'Ivoire.

En 2004, le HCR envisage d'organiser la réintégration des Ivoiriens rapatriés, dans la partie Ouest du pays (Guiglo, Tabou, Toulepleu etc.) si les conditions s'y prêtent.

1.b Problèmes de protection

Compte tenu de la situation qui caractérise la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, le HCR a été contraint durant le premier semestre de l'an 2003 de réorienter ses programmes. Pour faire face à l'urgence et assurer la sécurité et la protection des réfugiés, la priorité a été accordée à la recherche de solutions durables urgentes, telle que la réinstallation dans des pays tiers. Les activités de «soins et entretien des

réfugiés » se sont aussi substituées aux activités visant l'intégration et l'autosuffisance des réfugiés.

Durant le deuxième semestre de 2003, la situation en Côte d'Ivoire s'est améliorée favorisant de nouveau le climat de tolérance et de coexistence pacifique entre la population hôte et les réfugiés. Le HCR pourrait donc continuer en 2004 ses activités visant le renforcement du cadre juridique de protection des réfugiés. Il appuiera à cet effet le gouvernement dans ses efforts d'adopter une nouvelle législation sur l'asile en Côte d'Ivoire et de rendre plus opérationnel le comité national d'éligibilité. Pour assurer la protection effective des réfugiés, la sensibilisation du grand public et des autorités à tous les niveaux sur la problématique des réfugiés devra continuer.

Une attention particulière sera aussi accordée au suivi de la situation dans les zones d'accueil des réfugiés et de retour des rapatriés. Les opérations d'enregistrement et de délivrance de documents individuels d'identité seront aussi poursuivies.

Au cours de l'année 2003, plusieurs états ont offert de recevoir sur leur sol les réfugiés plus vulnérables. Des opérations sont en cours en vue de la réinstallation de quelques milliers de réfugiés aux Etats-Unis au cours du dernier trimestre 2003. Elles vont continuer aussi en 2004.

1.c Populations bénéficiaires

Ivoiriens

Fin septembre 2003, environ 42,777 réfugiés ivoiriens sont assistés dans divers pays de l'Afrique de l'Ouest : Liberia (35,825), Guinée (6,824), Ghana (128). Il est estimé que plus de 4,000 Ivoiriens sont déjà retournés durant l'an 2003 en Côte d'Ivoire. Il faut noter que le Gouvernement ivoirien a, à plusieurs reprises en 2003, exprimé ses regrets quant au manque d'assistance donnée aux rapatriés ivoiriens.

En 2004, on s'attend à ce que la situation (sécuritaire, politique, sociale, économique,) dans les régions du Nord, de l'Est et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire s'améliorera. Cependant, tant que la situation dans l'Ouest demeurera précaire, un nombre limité d'Ivoiriens réfugiés au Libéria fera le choix de revenir dans leur pays. Le HCR envisage de prendre en charge le retour et la réintégration de quelques **7.000 Ivoiriens** si les conditions le permettent.

- Libériens

Pour l'année 2004, l'objectif principal du HCR est d'assurer la protection internationale et l'assistance adéquate aux 64.000 réfugiés libériens présents en Côte d'Ivoire, dont 10,000 sont dans les camps/centres de transit et 54.000 dans les villages dans la Zone d'Accueil de Réfugiés (ZAR).

Dans le but d'atteindre cet objectif principal, le HCR poursuivra le programme de soins et entretien en faveur de 10,000 réfugiés libériens résidant au camp de Niela et au centre de transit de Tabou. Des mesures seront prises pour préserver le caractère civil et humanitaire du camp et du centre de transit. Le HCR continuera de fournir une assistance communautaire à quelques 54.000 habitant dans les villages frontaliers

dans la ZAR en attendant que les conditions de leur retour au Libéria soient réunies. En résumé, les centres de transit de Tabou, le camp de Niela et les villages de la ZAR seront les seuls lieux où l'assistance matérielle sera accordée aux réfugiés. Les réfugiés libériens résidant ailleurs, en particulier dans la ville d'Abidjan seront encouragés à rejoindre ces lieux.

Afin d'assurer une meilleure coordination des interventions en matière de protection et d'assistance en faveur de réfugiés libériens, le HCR Côte d'Ivoire maintiendra ses contacts avec les Bureaux du HCR dans la sous-région (Libéria, Ghana, Guinée, Sierra Leone), le Coordinateur régional des opérations du HCR pour les réfugiés libériens et ivoiriens, ainsi qu'avec l'Unité spéciale chargée de la crise libérienne et ivoirienne au niveau du Siège.

- Urbains

Le nombre des **réfugiés urbains** ressortissants de différents pays autres que le Libéria et la Sierra Leone est estimé à 1,350 personnes pour l'année 2004. Le HCR continuera à assurer leur protection et assistance adéquate tout en recherchant des solutions durables à leurs cas, tels que le rapatriement ou l'intégration locale.

- Sierra Léonais

Avec le retour à la paix en Sierra Leone, la plupart des **réfugiés sierra léonais** qui résidaient en Côte d'Ivoire ont été rapatriés. Durant l'année 2003, il est estimé que 110 Sierra léonais seront rapatriés. En 2004, le nombre total des cas résiduels de réfugiés sierra léonais qui seront présents en Côte d'Ivoire est estimé à 250. Il est prévu que 150 retourneront en Sierra Leone avant la fin de la phase de promotion de leur rapatriement prévue pour juin 2004. Après la phase de promotion, la détermination individuelle de statut sera effectuée pour les Sierra Léonais qui décideraient de demeurer en Côte d'Ivoire.

1.d Orientation générale

Pour garantir la liberté de mouvement et pour permettre à chaque réfugié de s'identifier d'une manière adéquate, l'un des objectifs en 2004 sera d'octroyer des cartes d'identité de Réfugié à tous les réfugiés en Côte d'Ivoire.

Le HCR envisage d'assurer la réintégration des ivoiriens rapatriés en facilitant leur retour dans leurs villages d'origine, et en les appuyant les activités visant la réhabilitation des abris et des infrastructures hydrauliques ainsi que la reprise des activités socio-économiques.

Le HCR continuera à faciliter l'intégration des réfugiés libériens dans les villages d'accueil du Département de Tabou en poursuivant les activités visant le bien être des réfugiés et le renforcement des capacités des communautés locales qui les accueillent. Un accent particulier sera mis sur l'autosuffisance des réfugiés et leur accès à l'eau potable, aux soins de santé primaire, à l'éducation pour les enfants et aux infrastructures d'assainissement.

En 2004, comme ce fut le cas en 2003, le HCR assurera le rôle de coordination des activités mises en œuvre par l'ensemble de la communauté humanitaire en faveur des réfugiés. Il contribuera aussi à la coordination des activités en faveur des personnes

déplacées/ressortissants de pays tiers vivant dans la ZAR (Zone d'Accueil des Réfugiés), afin de garantir une coexistence pacifique entre elles et les réfugiés.

1.e Capacité et présence des partenaires d'exécution

Le HCR travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement à travers le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires étrangères. Le SAARA (Service d'Aide et Assistance aux Réfugiés et Apatrides) est la structure gouvernementale dépendant de ce ministère qui travaille sur le terrain avec le HCR. Outre le partenaire gouvernemental, le HCR coopère avec 7 ONG nationales et internationales. Ce sont :

- L'ASAPSU (Association de Soutien à l'Auto-promotion Sanitaire et Urbaine)
- La CARITAS Côte d'Ivoire
- SAVE THE CHILDREN UK
- LA GTZ, Coopération Technique Allemande
- OIM (Office International des Migrations)
- L'IRC (International Rescue Committee)
- L'OXFAM UK

1.f Présence et rôles des autres Agences de l'ONU et organisations internationales

Le HCR travaillera en étroite collaboration avec les autres agences du Système des Nations Unies. Le programme d'assistance bénéficiera de l'apport en vivres du PAM, destinés aux rapatriés ivoiriens et aux réfugiés des camps/centres de transit et des villages de la ZAR. Le PNUD mettra également en œuvre un programme de réhabilitation des écoles en Côte d'Ivoire, programme qui viendra en complément du programme de réhabilitation planifié par le HCR. Le HCR travaillera en étroite collaboration avec la FAO qui fournira les outils agricoles, les intrants et l'expertise en faveur de 3.000 familles ivoiriennes rapatriées et à 8,000 réfugiés libériens et populations hôtes dans le Département de Tabou. Le HCR bénéficiera également de l'expertise de l'UNICEF en matière d'enquêtes nutritionnelles et de développement de capacité relatif aux aspects nutritionnels. Il coopérera également avec OCHA en matière du plaidoyer pour la protection et avec l'OIT pour les activités génératrices de revenus.